

pays, soit des étrangers, comme des Suisses, des Belges ou des Allemands, soit des nationaux d'un même département, comme les habitants du Puy-de-Dôme, de la Creuse, ces individus se groupent souvent en un seul centre, pour se prêter aide et assistance. Dans ces dernières années, on a vu se généraliser beaucoup les associations entre des hommes ayant appartenu au même établissement d'instruction publique.

De généreux citoyens de Metz et de Nancy ont doté ces deux cités d'institutions de prévoyance dont elles se montrent justement fières ; ce que la générosité a fait dans ces villes, l'intérêt éclairé est également parvenu à le réaliser à Bordeaux et à Paris ; des hommes intelligents, entreprenant comme une affaire industrielle la création de ces Sociétés de bienfaisance et de mutualité, sont parvenus par leurs efforts à réaliser, dans les classes aisées, des subventions suffisantes pour assurer contre la maladie un grand nombre d'ouvriers à qui ils ne réclamaient qu'une très faible cotisation.

Il n'y a pas, dans toutes les Sociétés entre individus de toute profession, deux classes de sociétaires ; les uns cotisant et ne recevant point de secours ; les autres cotisant, et recevant des secours. Dans la capitale et les plus grandes villes de France, on trouve un très-grand nombre de sociétés de cette nature, exclusivement mutuelles. A Paris, par exemple, où il y a près de cent Sociétés entre individus de toute profession, il en est à peine quinze qui admettent ce qu'on nomme des membres honoraires ; les autres veulent que tous leurs membres soient soumis aux mêmes conditions. Celles-ci s'administrent elles-mêmes, observent assez rigoureusement les règles primitives qu'elles se sont imposées, se recrutent par les soins des principaux fondateurs, qui mettent leur amour propre dans le succès de leur œuvre, et exigent enfin de leurs membres des habitudes d'économie et de sage moralité que les autres ne peuvent aussi fructueusement imposer.

Depuis quelques années, un très grand nombre de communes se sont organisées en Sociétés mutuelles ; c'est un point très important ; car tant que cette organisation ne sera pas généralisée, il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir dans les campagnes une bonne distribution du service médical.

Union St-Pierre de Montréal

Les élections semi-annuelles de cette société ont eu lieu mardi, le 5 mai courant, avec le résultat suivant :

Président, Chs. Lavigne, réélu ; 1er vice-président, L. S. Gendron ; 2e vice-président Z. Bayard ; sec.-archiviste, Jos. Robichaud, réélu ; ass.-sec.-archiviste, A. A. Duchesneau, réélu ; sec.-correspondant, J. A. Martin ; trésorier, A. Gosselin, réélu ; ass.-trésorier, Tél. Goulet ; 1er coll.-trésorier, Oct. Gosselin, réélu ; 2e coll.-trésorier, J. O. A. Thibaudeau, réélu ; 1er ass.-coll.-trésorier, Jos. Jubinville, réélu ; 2e ass.-coll.-trésorier, Esdras Vigeant, réélu ; commissaire-ordonnateur, Pierre Brault ; ass.-comm.-ordon., Jos. Hoofstetser, réélu.

Visiteurs des malades, division Est : Z. Lachapelle et A. Homier ; division Centre : Geo. Reneault et Ed. Beauchamp ; division Ouest : J. A. Marcotté et M. Pepin.

La société compte aujourd'hui 454 membres actifs et a payé dans les derniers six mois, en bénéfices aux malades, \$920 ; aux orphelins, \$58 ; aux héritiers, \$900, et en frais de funérailles, \$42.

Le semestre s'est soldé par un surplus de recettes sur les déboursés de \$316.03, et la société compte aujourd'hui un capital en argent de \$9,621.46.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Québec :

Il est impossible de ne pas être péniblement impressionné de la manière dont certains hommes prétendent honorer les morts.

Généralement les invitations conviant au service d'un ami ou d'une connaissance ne font pas défaut, et les invités non plus. Ainsi regardez défiler certains cortèges funèbres. On compte quelquefois plus de 200 personnes, qui ne voudraient pour rien au monde manquer la levée du corps, et se dispenser d'aller reconduire le défunt au cimetière. Mais, la levée du corps faite, bon nombre prennent la tangente en attendant l'absoute, et brillent au service par leur absence.

Il nous semble pourtant qu'on va à un enterrement, non point pour accompagner le corps pendant cinq minutes, faire son apparition devant la famille et disparaître ensuite au moment le plus solennel ! N'est-ce pas plutôt pour prier pour le défunt, et lui dire qu'on ne l'oublie pas devant Dieu.